



Demande de garde exclusive

Par **JVRO**, le **27/03/2013** à **21:15**

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex conjoint depuis presque 6 mois, j'ai mon fils de 4 ans avec moi. Mon ex buvait et me harcelait chez moi... j'ai du faire plusieurs fois appel à la gendarmerie et la dernière fois cela c'est très mal placé... puisque maintenant il est incarcéré pour 18 mois... J'ai fait les démarches auprès d'un avocat pour avoir la garde exclusive et l'autorité parental ainsi qu'une demande de pension (obligatoire vis à vis de caf) ; cependant même avec l'aide juridictionnelle les honoraires sont trop élevés pour moi... ma question est est-ce que je peu m'adresser directement au JAF sans avocat ? si oui comment ? et est-ce que vous me le déconseiller ? merci beaucoup je suis un peu perdue dans mes démarches...